

**COMMUNE DE XERTIGNY**

**Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 2021**

**Présents :** ALEXANDRE René, BERTOCCHI Franck, BOLLECKER Valérie, LAPOIRIE André, MANGEAT Delphine, MARCOT Véronique, PERONA Emmanuelle, PERROTTEY ADAM Manuela, PLAYOULT Brigitte, THIEBAUT Michaël, TONNERIEUX Olivier, TISSERAND Gérard, VALENTIN Jean-François, VANCON Nicolas, VALENTIN Sébastien, VUILLEMIN Sébastien.

**Procurations :** BOURGON Amélie à MARCOT Véronique, CLAUDEL Christelle à MANGEAT Delphine, FRECHIN Séverine à VANÇON Nicolas, GUEDES Anthony à THIEBAUT Michaël, MUNIER Claudine à BOLLECKER Valérie.

**Excusés :** ANTOINE Frédéric.

**Absents :** PIERREL Maxime.

Monsieur Franck BERTOCCHI a été élu Secrétaire de Séance.

Le compte-rendu de la séance du 7 Octobre 2021 est approuvé.

**DELIBERATIONS**

**Domaines – Acquisition de la Parcelle BW123**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de l'Urbanisme et le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.1111-1,

Madame le Maire explique que, lors de la construction de l'Usine de Traitement de l'Eau et ses aménagements directs, des travaux ont été réalisés sur une parcelle limitrophe dans le but de casser le virage permettant d'y accéder. Il s'agit de la parcelle BW 213 d'une surface de 63 m<sup>2</sup>, qui est située entre les Voies Communales 106 et 7. Le prix d'achat a été fixé à hauteur de 100 € (terrain + bois) avec les héritiers de M. Marcel ADAM, actuel propriétaire.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle BW 213 d'une surface de 63 m<sup>2</sup> appartenant à la succession Marcel ADAM de Plombières-les-Bains pour un montant de 100 €, précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, soit la collectivité et donne délégation à Madame le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

**Finances – Budget Général - Décision Modificative 1**

Madame le Maire explique que, dans le cadre des opérations de fin d'année, des ajustements dans le Budget Principal sont à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les modifications budgétaires suivantes :

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
<i>OP + Compte</i>	<i>Intitulés</i>	<i>Montant</i>	<i>OP + Compte</i>	<i>Intitulés</i>	<i>Montant</i>
1408 – 2313	Maison des Associations	- 10 000 €			
1601 – 2313	Réhabilitation Touristique du Château	- 20 000 €			
1710 – 2313	Agrandissement Bibliothèque	- 15 000 €			
1803 – 2315	Cours Ecole Maternelle	- 6 000 €			
1901 - 2315	Voirie 2019	- 10 000 €			
2008 - 2183	Parc Matériel et Véhicule	- 10 000 €			
2101 - 2315	Requalification Centre-Ville	- 68 200 €			
1806 - 2315	Rd Point de la Poste	85 000 €			
1814 - 2315	Revitalisation du Bourg-Centre	200 €			
1911 - 2313	Construction Cellules Commerciales	50 000 €			
2009 - 202	Modif PLU	4 000 €			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		

**Finances – Cession du U400**

Considérant le marché public lancé au 1<sup>er</sup> Trimestre 2021 en vue d'acquérir un nouveau porte-outil polyvalent pour le Service Technique de la Ville de Xertigny,

Considérant l'analyse des offres effectuées courant Avril 2021 et la négociation entreprise avec les mieux-disants,

Considérant l'offre retenue à cet effet courant Juin 2021 de l'entreprise GREMILLET & FILS de Lépanges sur Vologne,

Madame le Maire explique que suite à l'acquisition auprès de l'entreprise GREMILLET & Fils de Lépanges sur Vologne d'un nouveau porte-outil polyvalent pour le Service Technique, qui devrait être réceptionné les prochains jours, et selon les termes arrêtés dans le cadre du marché public lancé à cet effet, il y a lieu de statuer officiellement sur la cession de l'U400. Elle précise que le nouveau porte-outil vient en effet remplacer le U400, qui était auparavant utilisé notamment pour le déneigement des Hauts, ainsi que pour l'arrosage. Le matériel utilisé (lame de déneigement, saleuse et citerne à eau) a déjà été modifié par l'entreprise afin de s'adapter au nouveau véhicule. Dans le cadre de la consultation, l'entreprise GREMILLET & Fils proposait un prix d'acquisition de l'U400 à hauteur de 40 800,00 € TTC, qu'il convient d'acter officiellement par délibération. En effet, la délégation au Maire par le Conseil Municipal de décider l'aliénation de gré à gré les biens mobiliers est limitée à 4 600 €.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à vendre en l'état le véhicule UNIMOG 400 pour un prix de cession de 40 800,00 € à l'entreprise GREMILLET & Fils et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

### **Jeunesse – Signature de la Convention Territoriale Globale**

Madame le Maire explique que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Vosges propose aujourd'hui aux collectivités, non inscrites dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse, de signer une Convention Territoriale Globale (CTG). La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la CAF. Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire et apporte de fait, de la lisibilité territoriale à la politique familiale d'un territoire et favorise le développement et l'amélioration du service rendu aux familles. Cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la CAF, la Communauté d'Agglomération d'Epinal et les communes du territoire. Le dispositif « Bonus Territoire » adossé à la CTG apporte un soutien financier complémentaire à la Prestation de Service, aux équipements soutenus financièrement par une collectivité, à condition que le territoire soit engagé dans une CTG. Il s'applique aux collectivités signataires d'un CEJ arrivé à échéance et aux collectivités éligibles au montant plancher du bonus territoire (de 0,15 € en 2021), dans le cadre du Plan Rebond Gouvernemental. A compter de 2021, les équipements situés sur notre territoire peuvent prétendre à un « Bonus Territoire ».

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale, intégrant le versement des Bonus Territoire le cas échéant, et tous les documents et avenants s'y rapportant, sur toute la durée de son mandat, ce qui permettra à notre commune de poursuivre notre partenariat avec la CAF.

### **Autres – Signature d'un Avenant à la Convention de Projet Quadripartite avec l'EPFGE**

Vu la Délibération n°30/21 du 29 Avril 2021 du Conseil Municipal de Xertigny portant signature d'une Convention de Projet Quadripartite avec l'EPFGE,

Considérant la négociation en cours, menée par l'EPFGE avec le Conseil d'Administration de l'EHPAD, concernant l'acquisition de l'ancien EHPAD Saint André et le projet d'Avenant n°1 proposé par l'EPFGE,

Madame le Maire explique qu'une Convention de Projet a été signée par la Commune de Xertigny avec l'EPFGE, Vosgelis et la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernant le projet de Réhabilitation de l'ancien EHPAD. L'EPFGE propose aujourd'hui de signer un avenant à la convention, qui aura pour objet d'intégrer une enveloppe dédiée aux acquisitions foncières et prévoir la possibilité de procéder à une cession d'usufruit à destination de VOSGELIS.

L'Avenant 1 porte sur les modifications suivantes :

L'Article 6 de la convention mentionnée est modifié comme suit :

*« Sur demande écrite et motivée de la Commune de Xertigny et de VOSGELIS, l'EPFGE peut mettre le bien acquis à sa disposition dans le cadre d'un contrat spécifique lui permettant notamment de le louer (dans ce cas la commune assure la gestion locative avec la continuation et/ou la mise en place de baux, la gestion des flux financiers tels que les appels de loyers, de charges et récupération du dépôt de garantie, les contentieux d'impayés et d'expulsions et aussi d'y réaliser des travaux (mise en sécurité, réhabilitation...). Ce transfert de jouissance engendre pour la commune et pour VOSGELIS l'obligation d'assurer le bien. A ce titre, elle transmet à l'EPFGE l'attestation d'assurance.*

*Dans tous les cas, la commune et VOSGELIS s'engagent à ne pas occuper le site sans autorisation préalable. Une visite du bien mis à disposition peut être organisée à l'initiative de l'EPFGE avant remise des clés à la commune et de VOSGELIS. D'autres visites peuvent être faites par la suite en tant que de besoin. En cas de cession à un tiers autre que la commune, cette dernière s'engage à libérer le bien de toute occupation, dans un délai de trois mois, à compter de l'annonce faite à la commune de cette cession. Si toutefois la convention de mise à disposition du bien est insuffisante pour mettre à bien le projet de la commune et VOSGELIS, notamment dans le cadre de travaux lourds ou d'actions nécessitant le statut juridique de propriétaire comme titulaire de droits réels, l'EPFGE peut procéder dans ce cas au démembrement de la propriété et à la cession temporaire d'usufruit du bien via une convention ad hoc. Dans ce cas l'évaluation de l'usufruit se fera selon le barème fiscal de l'article 699 du CGI ».*

L'Article 12 de la convention mentionnée est modifié comme suit :

*« Afin de permettre à la Commune de Xertigny et à VOSGELIS de réaliser leur projet, tel qu'exposé à l'article 2, l'EPFGE prévoit le budget prévisionnel précisé en annexe.*

*Les montants respectivement dédiés, d'une part aux acquisitions et aux frais notariés et de gestion, et d'autre part aux études et aux travaux, tels que définis dans le tableau ci-dessus ne sont pas fongibles entre ces deux ensembles. Dans l'éventualité d'un dépassement de l'un des montants du projet tels que définis ci-avant, l'EPFGE informera la Commune de Xertigny et VOSGELIS afin de recueillir leur accord exprès pour la prise en charge des dépenses correspondantes. Cette augmentation de l'enveloppe donnera lieu à un avenant à la présente convention. L'accord n'est pas requis lorsqu'il s'agit de dépenses obligatoires (impôts fonciers, frais de procédures, frais de mise en sécurité urgente...). Dans ce cas, l'EPFGE en informera la Commune de Xertigny et VOSGELIS par écrit, cette dernière devant en accuser réception. Il est rappelé que l'EPFGE étant assujéti à la TVA, le prix de cession est grevé de TVA au taux en vigueur au moment de la signature de l'acte de cession (cf. article 11 de la présente convention)».*

Les autres dispositions de la convention précisée n'étant ni modifiées, ni abrogées, continuent à obliger les parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'Avenant n°1 à la Convention délibérée le 29 Avril 2021 et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les éléments relatifs à cette affaire, notamment ledit Avenant et toutes les pièces qui s'y rattachent.

1\ Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)

Marchés	Entreprises	Montants TTC
Panneaux de Signalisation	SIGNAUX GIROD	2 845,75 €
Guirlandes Lumineuses	BLACHERE ILLUMINATIONS	582,30 €
Installation Etrave	SICOMETAL	1 120,93 €
Travaux Sylvicoles / Accueil du Public	ONF	8 983,99 €

2\ Travaux en Cours sur la Commune

- **Travaux en Régie :** les agents techniques ont été mobilisés sur les différentes manifestations (Musik Fabrik et Halloween notamment) / le fleurissement a été retiré pour faire place aux plantations d'hiver / les skis de l'association CAPS-ADAPS ont été déplacés dans le nouveau local de l'annexe de la Maison des Associations.
- **Travaux de Création de Cellules Commerciales :** les travaux continuent à avancer avec les finitions apportées par les entreprises sur les 3 appartements du bâtiment B, qui devraient être prochainement loués par Epinal Habitat / le travail sur la commercialisation de la deuxième cellules commerciales continue, il en va de même pour les travaux d'aménagement de la future boulangerie menée par le boulanger de la Grange aux Pains.
- **Travaux sur le Stade de Xertigny :** plusieurs travaux ont récemment été réalisés sur le stade en herbe : reprise de la planéité totale du terrain avec un engazonnement début Juillet, installation d'un arrosage intégré (programmation à distance wifi), installation de 3 cuves de rétention d'une contenance de 45 m<sup>3</sup>, remplacement d'équipements (cage de buts, bancs joueurs et arbitres) et forage d'un puits de pompage à 106 mètres de profondeur pour un débit d'environ 6m<sup>3</sup>/heure afin de réaliser des économies d'eau de 3500 à 5000 m<sup>3</sup>/an soit environ 10 000 €/an (2,44 ttc pour 4 250m<sup>3</sup>). Les travaux de rénovation financés pour moitié par la CAE et la Commune de Xertigny ont permis de rendre le terrain conforme aux dimensions fédérales soit 105X68 mètres contre 105X66 mètres auparavant. Le coût global de travaux était de 117 573 € HT.

3\ Divers :

- Point sur les dernières Manifestations de la Commune :
  - **Festival Musik Fabrik :** une belle réussite pour les 3 jours organisés par la collectivité avec la présence de plus de 2 500 visiteurs et de plus d'une cinquantaine de bénévoles surmotivés.
  - **Soirée Halloween et Tombola des Commerçants :** une belle réussite également pour le Conseil Municipal des Jeunes avec de nombreux jeunes participants, agrémentés de la remise des lots suite à l'organisation d'une tombola par les commerçants, en partenariat avec la commune.
- Point sur la réflexion autour du Transfert de la Médiathèque à la CAE au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 dans le cadre de son inscription en tant que tête de file du réseau Sud-Est de Lecture Publique.
- Demande de l'Ecole Elémentaire (Classes de CE2, CM1 et CM2) sur un projet de Classe Verte au mois de Juin 2022.
- La collectivité est toujours en cours de recrutement d'un agent Chargé(e) de Communication et d'un agent polyvalent de Voirie.

4\ Agenda :

- 11 Novembre : Cérémonie Patriotique
- 12 et 19 Novembre : Visite du Château des Brasseurs par les Elèves de l'Ecole Elémentaire
- 15 Novembre : Réunion sur le Déneigement avec le Service Technique
- 15 Novembre : Venue du Directeur Général de l'ONF à Xertigny
- 15 Novembre : Conférence des Maires de la CAE
- 16 Novembre : Réunion du SISS (Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire) avec les Maires et le Président de la CAE sur le projet de Réhabilitation du Gymnase de Xertigny
- 20 Novembre : Repas des Aînés du CCAS
- 20 et 27 Novembre : Réunions de Préparation avec le CMJ pour de prochaines animations
- 21 Novembre : Point Presse sur le Stade de Xertigny (suite aux derniers travaux), en présence du Président de la CAE
- 23 Novembre : COPIL sur la poursuite du Label Premières Pages à la Médiathèque Départementale des Vosges
- 23 Novembre : Commission CAE sur le Tourisme
- 27 Novembre : Fête des Nouveaux Nés
- 28 Novembre : Téléthon organisé par les Donneurs de Sang
- 30 Novembre : Réunion Publique sur la Gestion des Chats Errants à Xertigny
- 30 Novembre : Assises du Tourisme avec le Conseil Départemental
- 6 Décembre : Conférence des Maires de la CAE
- 13 Décembre : Conseil Communautaire de la CAE
- Prochain Conseil Municipal le Mercredi 15 Décembre à 20h00 (présentation de Vosgelis en amont du Conseil Municipal en présence de MM. BARBE et FAVRE)

Véronique MARCOU

Maire de Xertigny



Fait à Xertigny, le 19 Novembre 2021

